



DIRECTION DE  
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dossier suivi par :  
Julia SENIUK  
Tél : 05 34 33 43 92  
Fax :  
Réf. à rappeler : 2019:230  
DTE/JS

TOULOUSE le 02 MAI 2019

**Monsieur Joël CREMOUX**  
**Président**  
**Association Blagnac A Vivre**  
**Environnement (ABAVE)**  
6 impasse des Ormeaux

31700 BLAGNAC

Monsieur le Président,

L'attractivité de la grande agglomération toulousaine est source d'une forte croissance économique mais également démographique qui génère chaque année toujours plus de déplacements quotidiens ou de transit. Cette congestion automobile et ses conséquences sur la qualité de l'air atteignent des proportions insupportables pour nos concitoyens. Votre courrier, comme la pétition à laquelle vous faites référence, en témoignent.

Si la création de nouvelles infrastructures routières peut constituer une réponse, elle ne peut, face au défi d'une Mobilité Durable, être la seule. C'est pourquoi, l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités ont engagé conjointement des études proposant d'explorer des leviers d'actions prioritaires touchant toutes les mobilités.

Parmi les études multimodales engagées, le Conseil départemental a souhaité porter la réflexion sur la promotion du covoiturage et du vélo, alternatives durables répondant à une forte attente des habitants.

Concernant les aires de covoiturage, le Conseil départemental s'est engagé en 2018 dans un plan ambitieux, dont la première phase permettra d'offrir dès la fin de 2019 plus de 700 places de covoiturage réparties sur 24 aires du département et correspondant à un engagement financier de 1,7 millions d'euros. Cette politique volontariste est menée en concertation et en complémentarité avec des actions de même nature entreprises par des associations, comme Rézo-Pouce, ou par Tisséo Collectivités sur le territoire métropolitain.

Le Conseil départemental a également réalisé l'étude relative au covoiturage menée dans le cadre des études multimodales et aura en charge la coordination des actions qui feront suite dans les prochains mois à ces études, afin de faire du covoiturage un réel levier de réduction des flux automobiles dans l'agglomération.

Le Conseil départemental adhère également à DEMETER et suit à ce titre l'avancée du projet COMMUTE mis en place sur la zone aéroportuaire, dont les enseignements pourront éclairer les actions à venir.

Concernant le vélo, comme vous le savez, celui-ci est identifié comme un des potentiels importants en termes de report modal. Mais pour rendre cette pratique concurrentielle sur les trajets domicile-travail, les aménagements devront proposer des itinéraires cyclables à haut niveau de service. Ce réseau, aussi appelé Réseau Express Vélo (REVe), doit allier sécurité, continuité, lisibilité et confort tout en proposant des services associés (parkings vélos sécurisés, éclairage, jalonnement...).

L'étude réalisée ces derniers mois par le Conseil départemental sur le sud, le sud est et l'ouest toulousain a permis d'identifier des opportunités pour créer des REVe. Menée de concert avec celle portée par Toulouse Métropole sur son territoire, cette étude fonde des propositions communes qui devraient voir leur réalisation se déployer dans les années à venir.

Enfin, le Conseil départemental a tenu à prendre en charge, avec l'expertise d'ATMO OCCITANIE, les simulations d'incidences sur la qualité de l'air de l'ensemble des solutions issues des études multimodales.

Je comprends votre impatience mais soyez assuré que les choses avancent car il est de notre responsabilité commune, État, Région, Département, Métropole et Tisséo, de construire la mobilité de demain : une mobilité basée sur une offre de transports diversifiée et respectueuse du cadre de vie.

Je vous prie croire, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental,